

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2019\_005

**Désignation d'un représentant à la CLE du SAGE Tarn-amont**

L'an deux mille dix-neuf et le sept février, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, André BOUDES, Gil CLOIX, Patrick CONTASTIN, Henri COUDERC, Guy DE SOUSA, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Danièle VERGONNIER

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 31 janvier 2019

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 20	Présents : 16	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

Le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°00-0075 du 6 janvier 2000 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu l'arrêté préfectoral interdépartemental n°2015349-0001 du 15 décembre 2015 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère approuvant le SAGE Tarn-amont ;

Vu le courrier de la préfète de Lozère en date du 18 janvier 2019, informant le président du renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du Tarn-amont et lui demandant de procéder à la désignation d'un représentant du syndicat mixte à la CLE ;

**Désigne** Jean-Luc AIGOUY pour représenter le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont à la CLE du SAGE du Tarn-amont ;

**Rappelle** que, les membres de la CLE étant aussi ceux du comité de rivière du contrat de rivière du Tarn-amont, Jean-Luc AIGOUY représentera également le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont au comité de rivière du Tarn-amont ;

**Autorise** le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 13/02/2019  
048-200080547-20190207-DE\_2019\_005-DE

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 13/02/2019  
et publié ou notifié  
le 15/02/2019

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de réception de l'AR: 13/02/2019  
048-200080547-20190207-DE\_2019\_005-DE